27e ANNEE. — N° 136. 20 CENTIMES LE NUMERO. SAMEDI 3 DÉCEMBRE 1887.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉPt : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse.*

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne). . . . . 25 cent
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	6h 25 matin	12h 50 soir	6h soir
Mercuès.	6 41	1 14	6 6
Parnacs.	6 54	1 26	6 19
Luzech.	7 3	1 34	6 28
Castelfranc. . .	7 18	1 47	6 44
Puy-l'Evêque. .	7 31	1 59	6 58
Duravel.	7 43	2 8	7 8
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18
Fumel.	8 6	2 29	7 32
M.-Libos. — *A.*	8 13	2 35	7 39
BORDEAUX. .	3 51 soir	8 11 matin	4 45(*)
PARIS — *Ar.*	11 46	4 37	2 48

(*) Train 976 pour Bordeaux, via-Périgueux, sans augmentation de prix.

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS. — *D.* — *Expres.*	2h 20 s. / 8 »	9h 50 soir	7h 45 m
BORDEAUX. .	» »	5 45 matin	3 15 soir
M.-Libos. — *D.*	8 40	3 10 soir	9 »
Fumel.	8 48	3 18	9 7
Soturac-Touzac	9 1	3 30	9 19
Duravel.	9 10	3 39	9 28
Puy-l'Evêque. .	9 19	3 48	9 37
Gastelfranc. . .	9 34	4 3	9 52
Luzech.	9 47	4 16	10 5
Parnac.	9 57	4 26	10 15
Mercuès.	10 9	4 38	10 26
CAHORS. — *A.*	10 25	4 56	10 43

De CAHORS à MONTAUBAN

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	4h 42 matin	11h » matin	5h 25 soir
Sept-Ponts. . .	4 53	11 11	5 37
Cieurac.	5 11	11 29	5 57
Lalbenque. . .	5 20	11 39	6 11
Montpezat . . .	5 31	11 52	6 25
Borredon. . . .	5 45	12 6	6 42
Caussade. . .	5 55	12 16	6 56
Réalville. . . .	6 5	12 26	7 8
Albias.	6 13	12 34	7 18
Fonneuve. . . .	6 22	12 43	7 28
Montanban. *A.*	6 39	1 » soir	7 45
BORDEAUX. .	10 40	6 05 soir	» »
TOULOUSE. *A.*	8 46	3 55	9 57

De MONTAUBAN à CAHORS

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
TOULOUSE. *D*	5h 40 matin	9h 14 matin	2h 30 soir
BORDEAUX. .	» »	» »	9 30
Montauban. *D*	7 25	10h 35	4 40
Fonneuve . . .	7 40	10 49	4 54
Albias.	7 55	10 58	5 3
Réalville. . . .	8 11	11 7	5 12
Caussade . . .	8 31	11 19	5 24
Borredon. . . .	8 46	11 30	5 35
Montpezat. . .	9 13	11 51	5 54
Lalbenque. . .	9 39	12 9	6 15
Cieurac.	9 49	12 18	6 24
Sept-Ponts. . .	10 2	12 30	6 36
CAHORS. — *A.*	10 12	12 37	6 43

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS. — *D.*	7h 40 matin	11h 30 mat.	5h 10 soir
Cabessut, halte	7 48	11 41	5 18
Arcambal . .	8 »	12 4 soir	5 28
Vers.	8 11	12 21	5 38
Saint-Géry. . .	8 18	12 38	5 44
Conduché. . . .	8 34	1 5	6 »
St-Cirq, halte.	8 42	1 14	6 6
St-Martin-Lab.	8 53	1 35	6 19
Calvignac, hal.	9 4	1 44	6 26
Cajarc.	9 17	2 10	6 41
Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 51
Toirac.	9 44	2 45	7 1
Lamadeleine. .	9 58	3 10	7 14
CAPDENAC. *A.*	10 12	3 27	7 27
PARIS. — *Ar.*	11 46 s.	» »	» »

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus.	Omnibus.
PARIS. — *Dé.*	8h » s.	» »	» »
CAPDENAC. *D.*	7 45 matin	11h 30 mat.	5h 10 soir
Lamadeleine. .	7 56	11 54	5 21
Toirac.	8 10	12 18 soir	5 34
Montbrun, hal.	8 20	12 29	5 43
Cajarc.	8 31	12 52	5 59
Calvignac, hal.	8 45	1 5	6 9
St-Martin-Lab.	8 54	1 26	6 18
St-Cirq, halte.	9 3	1 36	6 31
Conduché. . . .	9 11	1 55	6 38
Saint-Géry. . .	9 25	2 22	6 55
Vers	9 34	2 35	7 »
Arcambal. . . .	9 44	2 56	7 12
Cabessut, halte.	9 56	3 9	7 22
CAHORS. — *A.*	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 5 Décembre.

LES RADICAUX

ET LA CRISE GOUVERNEMENTALE

Depuis l'ouverture de la crise, les radicaux nous donnent le spectacle le plus frappant d'incohérence et d'affolement qui se puisse imaginer. Ce sont eux, c'est leur digne chef, M. Clémenceau, qui ont provoqué la chute du Cabinet Rouvier afin d'obliger M. Grévy à résigner ses fonctions. Tous leurs journaux ont déclaré, au lendemain de la démission du ministère, que cette première satisfaction accordée à l'opinion publique était absolument insuffisante. Ils ont couvert d'outrages la personne de M. le président de la République et essayé des pires moyens pour l'intimider. Nous avons protesté de toutes nos forces contre cette pression anticonstitutionnelle, espérant avec raison que M. Grévy saurait accomplir de lui-même les devoirs que lui imposent les circonstances.

Le but des radicaux a été atteint; après avoir vainement tenté de composer un ministère, M. le président de la République s'est rendu aux conseils respectueux qui lui venaient à la fois de M. Goblet, de M. de Freycinet, de M. Brisson et de M. Ribot, sans excepter le chef de l'extrême-gauche. Il a annoncé officiellement à ses anciens ministres qu'il adresserait sa lettre de démission au Parlement le 1er décembre. M. Clémenceau et ses amis n'avaient donc plus qu'à attendre en patience la fin d'une crise dont le caractère aigu provenait exclusivement de leur étrange attitude; mais ce serait mal les connaître que de les supposer capable du moindre esprit de suite. Aussi bien leurs desseins n'étaient-ils qu'à moitié accomplis par la démission de M. le président de la République. Ils ont émis l'incroyable prétention d'imposer tel ou tel candidat aux suffrages du Congrès, et, dans le cas où leur volonté ne serait pas obéie où la majorité républicaine essayerait par exemple de faire élire M. Jules Ferry, ils ont cru devoir menacer des plus violentes représailles le nouveau chef de l'Etat et continuer contre sa personne la lutte couronnée de succès qu'ils ont entreprise depuis plus de quinze jours, contre M. Grévy. Cette perspective d'insurrection parlementaire n'a pas plus ému les partisans de M. Jules Ferry, il faut le dire à leur honneur, que les fureurs du Conseil municipal de Paris, du fameux « général » Eudes, et de la Ligue des patriotes. L'union des gauches à la Chambre et les trois groupes républicains du Sénat sont restés inébranlables et résolus à voter pour qui bon leur semblerait. C'est un acte de courage politique qu'il convient de louer sans réserve et auquel nous n'avions pas été habitués depuis fort longtemps.

L'exaspération des radicaux, à partir de ce moment, a dépassé toutes les bornes. Pendant que dans les couloirs de la Chambre, ils faisaient des appels touchants à la concorde républicaine, ils tramaient dans l'ombre, les plus absurdes conspirations. Les meneurs de la crise gouvernementale sont allés à l'Elysée supplier le président de la République de conserver le pouvoir; ils se prétendaient en mesure de former un ministère dont ils composaient la liste au Grand Orient. Cette tentative n'a pas été plus heureuse que les autres, et les voilà aujourd'hui en quête d'une solution nouvelle. Ils conjurent le parti républicain de réélire M. Grévy à la présidence de la République. La *Lanterne* déclare que c'est le seul et dernier recours contre ce qu'elle appelle la « trahison » de M. Ferry.

Pour apprécier à leur juste valeur de pareilles supplications, il suffit de se rappeler les articles fulminants de ce journal et de son confrère l'*Intransigeant* contre M. Grévy. Nous nous garderons bien de reproduire les injures grossières qu'ils osaient lui adresser il y a huit jours. Au surplus, leurs haines, leurs rages, leurs explosions de colères nous laissent indifférents. Elles honorent même à notre avis l'homme politique qu'ils cherchent aujourd'hui à déconsidérer. Nous croyons aussi que ce débordement d'outrages contre le candidat des républicains modérés n'aura d'autre résultat que de les fortifier dans leurs résolutions. Ils ne pourront pas plus céder aux menaces des radicaux qu'aux burlesques manifestations de M. Déroulède. Quant à la réélection de M. Grévy, tout le monde, dans notre pays, sait qu'elle est impossible. Nous attendons avec confiance le verdict du Congrès.

* *

LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1er décembre

M. le président. — La parole est à M. le président du Conseil. (Silence profond).

Démission du ministère

M. le président du Conseil. — Messieurs, le gouvernement avait annoncé à la Chambre qu'il lui ferait aujourd'hui une communication. M. le président de la République a modifié sa résolution et ne nous a chargé d'aucune communication. Dans ces conditions, le Cabinet qui s'était reconstitué seulement en vue de donner au président de la République le moyen constitutionnel de communiquer avec les Chambres, s'est trouvé aujourd'hui dans la situation où il était hier. Il a de nouveau donné sa démission. (Applaudissements répétés au centre. Agitation immense).

M. Ricard. — En présence de la gravité de la situation, je demande à la Chambre de suspendre sa séance jusqu'à quatre heures. (Cris : Pourquoi faire ?)

M. le duc de La Rochefoucauld. — Je demande le motif de cette suspension. (Très bien ! Très bien !) Nous donnons un spectacle navrant. (Protestations à l'extrême-gauche. — (Cris : A l'ordre).

M. le Président. — Pourquoi protestez-vous ?

M. le duc de La Rochefoucauld. — Un Parlement ne peut attendre éternellement. C'est notre dignité qui est en jeu. (Vifs applaudissements à droite).

M. Cazeaux. — La Chambre s'était ajournée à aujourd'hui pour entendre une communication du président de la République.

M. de Cassagnac. — Dites donc sa démission, ou mieux son expulsion. (Applaudissements prolongés).

M. Cazeaux. — La Chambre n'a trouvé qu'une solennelle déception. J'appuie la proposition de M. Ricard, et je demande que le président de la République en soit informé. (Très bien ! Très bien !)

M. le Président. — Les ministres conservent leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils soient remplacés. Si la suspension est prononcée, leur devoir sera d'en informer le président de la République. (Applaudissements).

La Chambre décide de suspendre la séance jusqu'à quatre heures. (Agitation indescriptible).

PROPOSITION DE M. VIETTE

La séance est reprise à 4 h. 44.

M. Viette. — J'ai l'honneur de déposer la proposition suivante :

« La Chambre, conformément aux promesses faites, et en attendant la communication promise, s'ajourne à six heures. » (Applaudissements sur tous les bancs).

M. le Président. — Il s'agit d'une motion d'or-

---

66 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

VIII

OU LA NUIT SE FAIT DE PLUS EN PLUS ÉPAISSE AUTOUR DE LA GENTILLE PROTÉGÉE DE MADAME DE VALENFLEURS.

— Voilà une bien charmante enfant ! s'écria-t-il, pour dire quelque chose.

— N'est-ce pas ? répondit aussitôt la comtesse en souriant.

— Certes, madame, et vous semblez beaucoup l'aimer.

— Oh ! oui, répondit-elle avec sentiment, je l'aime comme si elle était ma fille.

— C'est sans doute l'enfant d'un ami bien cher ¿ dit Main-de-Fer en se mêlant à la conversation.

La comtesse sourit sans répondre.

Elle embrassa la fillette à plusieurs reprises, la remit à Clairette, qui la replaça sur Jaguarita.

Puis elle fit un signe presque imperceptible à la camériste, qui arrêta son cheval, et resta ainsi un peu en arrière et hors de portée de la voix.

— Cette chère enfant, dit alors la comtesse, n'est pas la fille d'un ami ou d'un parent, elle m'a été léguée par la Providence.

— Comment ! par la Providence ? s'écria Main-de-Fer.

— Oui, reprit en souriant la comtesse.

— C'est étrange, murmura Cœur-Sombre.

— Je n'y suis plus du tout, ponctua Main-de-Fer.

— En effet, cela doit vous sembler une énigme.

— Je l'avoue, madame, répondit Main-de-Fer.

— Dieu a fait un miracle en mettant, il y a deux jours, cette chère et malheureuse enfant sur ma route d'une façon extraordinaire, reprit la comtesse avec des larmes dans la voix.

— Eh quoi ! s'écria Cœur-Sombre, il serait possible ! Vous avez trouvé cette pauvre petite seule et abandonnée dans la savane ?

— Abandonnée, oui, toute seule, loin de tout secours, mais sous l'œil de Dieu.

— Voilà qui dépasse toute croyance, dit Cœur-Sombre; mais comment l'avez-vous donc trouvée, madame ? D'où venait-elle ? Où allait-elle ?

— Quant à cela, je ne puis vous répondre, je n'en sais rien; elle dormait quand elle fut rencontrée, ou plutôt découverte, blottie au fond d'un bosquet.

— Cependant, madame, cette enfant est assez âgée pour répondre si on l'interroge.

— Peut-être.

— Aurait-elle donc refusé de répondre aux questions que vous lui adressiez, madame ?

— Je ne dis pas cela, dit-elle en souriant.

— Mais alors ?...

— Ainsi que je vous l'ai dit, messieurs, reprit la comtesse après un instant, ma rencontre avec cette chère enfant est toute une histoire mystérieuse, et, je le crains, une énigme dont le mot m'échappera toujours, quoique je fasse pour le découvrir.

— Daignez vous expliquer, madame, dit Main-de-Fer.

— C'est ce que je vais tâcher de faire; d'autant plus que le Mayor, dont vous avez parlé, se trouve mêlé à cette histoire d'une façon singulière.

— Le Mayor ? murmura Cœur-Sombre d'un air triste.

— Oui. Connaissez-vous cet homme ? savez-vous son nom véritable ?

— Ma foi, non, dit Main-de-Fer.

— Permettez-moi, madame, ajouta Cœur-Sombre, de vous apprendre une chose que vous ignorez sans doute : les pays nouveaux tels que celui où nous sommes en ce moment, sont habités par une population de masques.

— Je ne vous comprends pas, monsieur; qu'entendez-vous par une population de masques ?

— Je veux dire, madame, que dans les savanes du territoire indien, personne ne porte son nom véritable et que, pour une raison ou pour une autre, chacun se retranche derrière un sévère incognito.

— Ah ! très bien ! aussi vous avez pris le nom de Cœur-Sombre et votre ami celui de Main-de-Fer, n'est-ce pas cela cela, monsieur ?

— Précisément, madame; du reste, ces noms, nous ne les avons pas pris, on nous les a donnés et nous les avons acceptés pour nous conformer aux habitudes généralement adoptées au désert, voilà tout.

— Mais, probablement, les autres n'ont pas de motifs aussi honorables que les vôtres pour cacher leurs noms ?

— C'est ce que j'ignore, madame; mais comme la plupart des aventuriers, des coureurs des bois ou des chercheurs d'or sont des déclassés, des parias de toutes les civilisations du vieux monde, peut-être ont-ils des raisons sérieuses pour cacher soigneusement leurs véritables personnalités. Tout me porte à soupçonner ce Mayor, dont nous parlons, d'être dans ce cas.

— Quel qu'il soit, cet homme, quand je l'ai entrevu ce matin, m'a fait, sans que j'en puisse deviner la cause, une impression terrible; mon cœur s'est serré, j'ai failli m'évanouir. Il ne soupçonnait pas ma présence. Je l'examinai sans qu'il me vît. La tente n'était que faiblement éclairée par une bougie renfermée dans une lanterne et posée à terre. Je voyais mal son visage à demi-caché sous les larges ailes de son sombrero; mais je ne sais pourquoi je me sentais frissonner en le regardant; il me semblait retrouver dans ces traits à peine distincts une ressemblance étrange avec une personne que j'aurais connue à une époque éloignée de ma vie, sans pourtant réussir à me rappeler le nom de la personne à laquelle j'attribuais cette ressemblance, qui cependant avait pour moi quelque chose de fatal. Mais le Mayor, puisque tel est son nom, après une hésitation de deux ou trois minutes, traversa la tente... Il ne s'arrêta qu'une seconde à peine pour se retourner et regarder, avec une expression d'angoisse indicible, l'enfant qui l'appelait en pleurant et joignant les mains en lui criant : « Père ! père ! c'est moi ! » Je ne sais ce qui serait arrivé si des civi-

dre du jour. La déclaration d'urgence n'est pas nécessaire. Le vote peut avoir lieu immédiatement à la tribune. (Très bien ! — Aux voix !)

Par 531 voix contre 3, la proposition est adoptée. (Nouveaux applaudissements).

M. Gerville-Réache. — Mais qui reste responsable de l'ordre ?

M. le Président. — Il y a un ministère responsable de l'ordre public et du respect de la constitution, et les hommes qui sont sur le banc du gouvernement sont dignes de remplir leur mission. (Applaudissements au centre).

La séance est de nouveau suspendue jusqu'à six heures.

M. le président du Conseil — Le gouvernement a fait connaître au président de la République les deux ordres du jour votés par les Chambres. Après un mûr examen, M. le président de la République a pensé que ces diverses manifestations étaient de nature à modifier sa résolution ; à aucune époque, il n'a entendu entrer en conflit avec le Parlement. M. le président de la République fera connaître demain, au pays, par un Message aux Chambres, son opinion sur la situation et la résolution qu'il a prise.

M. le président de la République a refusé la démission du ministère qui restera en fonctions. Le gouvernement prie la Chambre de s'ajourner à demain deux heures. (Exclamations).

Cris : Non ! Non !

Une voix. — Est-ce sérieux maintenant ? (Vive agitation).

M. Viette. — Les auteurs de propositions d'ajournement vous proposent, maintenant, de renvoyer la séance à demain. (Bruit ; cris : aux voix !)

On veut empêcher l'orateur de parler ; il frappe du poing, fort en colère. (Long tumulte).

M. le Président. — Gardez le silence, messieurs. Vous avez entendu la déclaration du gouvernement; il ne saurait y avoir de doute. (Mouvement prolongé).

M. Basly. — Je demande que la Chambre demeure en permanence. (Exclamations, tumulte).

La Chambre décide de s'ajourner à demain, deux heures.

SÉNAT

Séance du 1er décembre.

Communication du Gouvernement

M. Barbey, ministre de la marine. — Messieurs les sénateurs, le Gouvernement avait annoncé au Sénat qu'il comptait lui faire aujourd'hui une communication. (Murmures.) M. le Président de la République nous avait, en effet, informé de son intention d'adresser un Message aux Chambres. M. le Président de la République a modifié sa résolution et ne nous a chargé d'aucune modification. (Exclamation, tumulte.)

Nouvelle démission du ministère

Dans ces conditions, le cabinet qui s'était reconstitué seulement en vue de donner au Président de la République le moyen constitutionnel de communiquer avec les Chambres s'est trouvé, aujourd'hui, dans la situation qu'il était hier, il a de nouveau donné sa démission. (Triple salve d'applaudissements sur tous les bancs.)

M. Tolain. — Sans vouloir me livrer à aucun commentaire. je demande au Sénat de se réunir immédiatement dans ses bureaux. (Non ! Non ! — Si ! Si ! — Suspendez la séance !)

M. de Marcère. — Je demande au président de suspendre la séance, afin de permettre au Sénat de prendre telles délibérations qu'il lui conviendra. (Bruit.) Quant au ministère qui a donné sa démission, est-il en mesure de donner au Sénat la garantie de l'ordre, en attendant qu'un nouveau ministère soit constitué ? (Longue agitation.)

M. Barbey, ministre de la marine. — Jusqu'à ce que le ministère soit remplacé, il fera son devoir jusqu'au bout. (Mouvement.)

M. Sébline. — La situation est changée. M. le Président de la République refuse de correspondre avec nous.

M. le président, — Nous n'avons pas le droit de nous occuper ici de M. le Président de la République. (Exclamations.)

M. Sébline. — Les circonstances sont graves; demain il ne sera plus temps de prendre une décision.

M. Garran de Balzan. — Il faut mettre le président de la République en accusation. (Bruit.)

M. Sébline. — Non ! mais lui envoyer une adresse c'est notre droit. (Longue agitation.)

M. Faye. — Je demande la suspension de la séance. Nous nous réunirons dans nos groupes et, à la suite de cette réunion, nous pensons que s'il y a lieu de formuler une proposition, nous la formulerons et alors nous pourrons nous retirer dans nos bureaux. (Applaudissements.)

Le Sénat, à l'unanimité, vote la suspension de séance qui sera reprise à quatre heures. Il est deux heures vingt-cinq.

La séance est reprise à quatre heures.

M. Faye. — Au nom de mes honorables collègues, MM. Cazot et Dauphinot et au mien, j'ai l'honneur de vous soumettre les résolutions suivantes :

« Le Sénat, attendant la communication promise par le gouvernement, s'ajourne à huit heures et passe à l'ordre du jour. »

Nous avons pensé que dans les circonstances graves que nous traversons, il convenait à la dignité du Sénat de ne pas s'ajourner à demain, mais d'être prêt à tous les évènements qui peurraient se produire. (Mouvement.)

M. de Gavardie. — Je comprends votre motion patriotique !... mais une Assemblée ne doit pas céder à des entraînements irréfléchis. Ce qu'on propose est contraire à la Constitution. Mettre le président de la République en accusation est une mesure révolutionnaire, et je ne serais jamais pour les mesures révolutionnaires.

M. Girault. — Je demande, qu'en cas de besoin, le président convoque le Sénat pour huit heures.

Par 264 voix contre 8, le Sénat décide que la séance sera reprise à 8 heures.

La séance est suspendue à quatre heures trente-cinq.

LA JOURNÉE DU 1er DÉCEMBRE

A PARIS

Une foule qu'on peut évaluer à 2000 personnes stationnait devant le Palais-Bourbon dès 2 heures de l'après-midi.

A deux heures et demie, le bruit court que M. Grévy ne donne pas sa démission.

La nouvelle est commentée de diverses manières.

Cette résolution du président n'était pas prévue; aussi les révolutionnaires déclarent-ils qu'avant de prendre certaines mesures ils devront se concerter en comité.

Quelques instants après arrive M. Rochefort, qu'accompagnent quelques amis.

Des manifestants le suivent jusqu'à son entrée à la Chambre par la rue de Bourgogne aux cris de: Vive Rochefort !

Au même instant, des députés, profitant de la suspension de la séance, viennent prendre l'air sur la terrasse qui forme l'angle arrondi de cette rue.

Des huées les accueillent: A bas Ferry! Donnez-nous le, qu'on le jette à l'eau! Les braillards sont peu nombreux.

A trois heures, M. Déroulède, sortant de la Chambre, montesur le rebord de la grille du palais et adresse à la foule une allocution de laquelle on distingue surtout cette phrase: « Vive Grévy! vive Boulanger ! voilà le mot d'ordre ! »

» Mes amis, s'écrie-t-il, si vous voulez aller à l'Elysée, je vous suis ! Ne crions pas « A bas Grévy ! » mais « Vive Grévy ! » car c'est lui qui vous empêchera d'avoir Ferry, dont la dictature cachera un sabre sous la redingote. »

La foule siffle et hue l'orateur.

Louise Michel, qui se tient au premier rang, dit : « Non pas vive Grévy ! mais à bas les tripoteurs ! vive la Révolution. »

M. Laur, qui se tient à côté de Déroulède, veut crier : « Vive Boulanger et vive Grévy! » Il est également conspué.

A ce moment, M. Brocheton s'avance vers M. Déroulède, et le prévient que, s'il ne se tait pas, il va le faire arrêter. Pendant ce temps, la foule grossit toujours. On voit des groupes humains jusque sur les piles du pont de la Concorde, et on entend très loin le chant de *la Carmagnole*.

Une poussée assez forte se produit; les cris les plus variés sont proférés : A bas Grévy ! à bas Ferry pas de mot d'ordre ! vive la République !

A ce moment, un détachement d'agents, conduit par M. Gutzwiller, officier de paix, vient disperser les manifestants qui n'opposent aucune résistance.

On ferme les grilles du palais.

La garde républicaine à cheval, appuyant les gardiens de la paix, fait évacuer tout l'espace compris entre la Chambre et les quais, depuis le boulevard Saint-Germain jusqu'au ministère des affaires étrangères.

A 3 h. 1/2, la foule peut être évaluée à trois mille personnes. La terrasse des Tuileries se garnit de curieux ainsi que les quais jusqu'au Palais de l'Industrie.

Le faubourg St-Honoré et les abords de l'Elysée conservent jusqu'ici leur physionomie accoutumée.

Les questeurs viennent de faire placer dans le vestibule qui précède la salle des Pas-Perdus un peloton de 20 hommes de la garde républicaine de façon à empêcher l'entrée au cas où elle serait forcée.

Les grilles du quai sont fermées et un escadron de la garde républicaine est en arrêt devant la porte.

L'entrée du Palais-Bourbon est interdite au public.

A quatre heures dix, M. Déroulède parvient de nouveau à pénétrer dans la Chambre, dans la Rotonde ; il est aussitôt entouré par deux cents personnes, au milieu desquelles il pérore avec violence; il raconte ce qui vient de se passer au dehors, et prétend que les manifestants ont très bien accueilli son petit speech. M. Déroulède ajoute : « Nous voulons maintenir Grévy pour empêcher Ferry d'arriver. » (Protestations).

M. Clovis Hugues lui dit: « Vous avez tort, mon cher Déroulède. On ne peut soutenir Grévy qui vient d'appliquer à la Chambre le soufflet le plus honteux qui soit.

« Il a manqué à ses engagements, il fait jouer un rôle ridicule aux ministres que j'ai renversés, mais qui ne méritaient pas l'affront que Grévy vient de leur infliger. Ce sont des hommes aussi. Ce sont vos électeurs à tous. Il y en a six mille aujourd'hui; vous verrez demain combien il y en aura. En résumé, s'il y a quelque chose que je dédaigne encore plus que Ferry, c'est la Chambre. »

A ce moment, M. Margaine, questeur, passe. Il semonce vertement M. Déroulède et l'engage à sortir, d'autant qu'il n'a pas de carte. Cette invitation restant sans effet, et les nombreux assistants refusant d'évacuer la salle, M. Margaine appelle les huissiers; cela ne suffisant pas, le questeur fait avancer quelques gardes municipaux commandés par un capitaine, qui prennent position et font évacuer la salle sans autre incident.

LA JOURNÉE DU 2 DÉCEMBRE

Louise Michel

Escortée d'une bande de cent cinquante individus, Louise Michel traversait le boulevard Saint-Germain. Les agents voulurent l'arrêter.

Louise Michel sauta dans un tramway et disparut.

Précautions militaires

Les régiments de cavalerie en garnison à Senlis et à Melun, qui étaient depuis quelques jours cantonnés dans les environs, sont entrés cette nuit à Paris, armés comme en campagne.

Ils étaient suivis de plusieurs batteries d'artillerie.

Aujourd'hui, la moitié de la garnison est consignée. Tous les postes sont doublés.

A la Chambre, il y a des soldats et des agents de police partout.

Devant la Chambre

A une heure, un millier d'individus stationnent devant le Palais-Bourbon et sur les quais.

Ce nombre va toujours croissant.

On remarque au milieu des groupes des figures peu rassurantes et la plupart des meneurs socialistes et révolutionnaires.

Manifestation à l'Hôtel-de-Ville

Vers onze heures du soir, des groupes nombreux se sont portés sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

M. Hovelacque, président de la municipalité, a harangué ler groupes de sa fenêtre.

Le poste sortit alors et dispersa la foule.

Le préfet de police, M. Bourgeois, averti par M. Hovelacque qu'il n'y avait pas de désordre, fit rentrer les agents.

Paris reprenait à minuit sa physionomie ordinaire.

Les quartiers excentriques sont restés absolument calmes; il y a eu de nombreux cris de : *Démission! A bas Ferry!* Mais nucun désordre *sérieux* n'est signalé.

La Crise et la Presse

Les journaux estiment qu'après la journée d'hier, M. Grévy ne peut plus différer sa démission.

La plupart des feuilles du matin approuvent hautement l'attitude des Chambres.

Plusieurs estiment que le résultat de la journée aura été de rétablir l'union républicaine; ils espèrent que l'union persistera au Congrès.

Pour le *Soleil* la résistance de M. Grévy était dirigée spécialement contre M. Ferry.

Les Commandants de corps

D'après l'*Intransigeant*, les commandants de corps d'armée ont reçu l'ordre de rejoindre aujourd'hui leurs quartiers généraux.

---

cos n'avaient subitement apparu sur le seuil de la tente. Alors le visage de cet homme se décomposa subitement, prit une expression de poignant désespoir, et il s'élança en criant d'une voix rauque et inarticulée : « Tu te trompes, enfant, ton père est mort ! » et il disparut aussitôt en éventrant d'un coup de sabre la toile de la tente.

— Voilà qui est singulier ! murmur Cœur-Sombre.

— Cet homme serait-il donc le père de cette enfant ? ajouta Main-de-Fer.

— Oh ! ce serait trop affreux ! s'écria la comtesse avec horreur.

— Tout est possible, malheureusement, madame, dit le chasseur.

— Hélas ! c'est vrai, murmura-t-elle.

— Pardon, madame, reprit Cœur-Sombre, vous nous aviez promis l'histoire de votre gentille protégée.

— C'est juste ; écoutez-moi donc, messieurs.

La comtesse raconta alors avec les plus minutieux détails la découverte de l'enfant, et comment elle l'avait adoptée.

Puis elle rapporta les différents interrogatoires qu'elle lui avait subir, et ce qu'elle était parvenue à apprendre ainsi sur le passé de l'enfant et la catastrophe qui l'avait brutalement jetée dans le désert.

Les deux chasseurs avaient écouté ce double récit avec la plus sérieuse attention et sans interrompre une seule fois la charmante narratrice.

— Eh bien ! dit-elle en terminant, que pensez-vous de cette histoire, messieurs ? Croyez-vous pouvoir y ajouter quelque chose susceptible d'éclaircir un peu ce mystère ?

— J'en doute, madame. Nous ne pouvons procéder que par induction ; cependant, peut-être apporterons-nous quelques pierres, si petites qu'elles soient, à l'édifice que vous construisez si péniblement. Finissons-en avec le Mayor, avant toute autre chose. Notre rencontre avec lui eut lieu quelque temps avant les faits si graves que vous avez rapportés. A la suite d'évènements trop longs à vous raconter, le Mayor fut condamné par moi à expier ses crimes, par un abandon au désert, sans armes, sans vivres, sans cheval et sans feu.

— Oh ! quel affreux supplice ! s'écria la comtesse en pâlissant.

— Il avait mérité pis encore ! s'écria Main-de-Fer rudement.

— L'arrêt fut exécuté dans toute sa rigueur, reprit Cœur-Sombre.

— Par moi, qui l'emportai garrotté, baillonné et aveugé, sur la croupe de mon cheval ; je le laissai seul au milieu d'une forêt vierge, presque impénétrable et peuplée de fauves. J'avais pitié de lui, j'espérais qu'il serait promptement dévoré, ajouta naïvement Main-de-Fer.

— Ma surprise fut grande, continua Cœur-Sombre, quand je reconnus ce matin ce misérable, que je croyais mort depuis longtemps. Par quels prodiges de volonté, d'énergie et d'intelligence, cet homme a-t-il réussi à échapper aux fauves, à vaincre la faim, le froid, la fatigue ? retrouver son chemin dans le dédale où on l'avait laissé, et à reprendre sa place parmi les vivants ? C'est ce que je ne saurais dire. Je restai confondu en le revoyant à la tête d'une troupe de bandits, audacieux et fier comme je l'avais vu quelque temps auparavant, dans cette auberge perdue des Montagnes-Rocheuses. Je n'avais pas voulu alors souiller mes mains de son sang, je lui avais laissé une chance bien faible, il est vrai; mais je comptais sur le remords, j'espérais qu'il s'amenderait. J'avais tort ; tout est vicié en cet homme ; il mourra comme il a vécu, le poignard à la main, et avec le seul regret de ne pouvoir commettre d'autres crimes. C'est un fauve !

— C'est épouvantable ! s'écria la comtesse.

— Oui, épouvantable, mais rigoureusement vrai. Savez-vous pourquoi je ne l'ai pas tué et pourquoi je me suis senti ému de pitié pour lui, madame ? Je vais vous le dire. C'est qu'il exposait ses plans à un autre scélérat pire encore que lui peut-être, et que, pour ne pas être entendu de ses complices, il lui parlait en langue basque qu'il croyait inconnue de tous ses auditeurs.

— En langue basque ! Cet homme parlait le basque ! s'écria la comtesse en pâlissant et joignant les mains.

— Oui, madame, et il le parlait aussi purement que vous, mon ami et moi nous le ferions. J'étais là près de lui, je ne perdais pas une seule de ses paroles; en entendant ma langue maternelle, parlée ainsi, si loin de mon pays, cela me bouleversait le cœur, m'attendrissait malgré moi; j'oubliai tout pour ramener mes pensées en arrière et rappeler les souvenirs de ma première jeunesse, toujours vivants au fond de mon âme. Il fallut l'atrocité des projets de ces deux monstres et un effort suprême de volonté, pour rompre le charme qui me maîtrisait. Tout à coup je me mêlai à leur conversation, en langue basque, moi aussi; ce fut un coup de foudre pour ces misérables. Maintenant, sachez le nom du complice du Mayor, de l'homme auquel il confiait ses plans : cet homme était mon ennemi mortel, la cause de toutes mes souffrances et de tous mes malheurs, Felitz Oyandi !

— Felitz Oyandi ! ce monstre vit encore ?

— Je le crois, car je lui ai fait grâce.

— Et tu as eu tort ; il reparaîtra quelque jour ; il faut toujours écraser la tête du serpent, fit Main-de-Fer en hochant la tête.

— Mais ce Mayor ! ce Mayor ! quel est-il ?

— Je l'ignore, madame.

La comtesse laissa tristement tomber la tête sur la poitrine.

— Continuez, dit-elle.

— Ne vaudrait-il pas mieux remettre cette conversation à plus tard, madame ? Vous semblez douloureusement affectée.

— C'est vrai, mais cependant mieux vaut en finir tout de suite, dit-elle d'une voix brève. Continuez, je vous en prie, monsieur Julian ; qui sait si plus tard j'aurai la force de vous entendre.

— C'est donc pour vous obéir, madame.

— Merci, mon ami, ne faites pas attention à ma tristesse, ce n'est rien qu'un malaise passager ; je me sens déjà mieux. Parlez, je vous écoute.

— Madame, dans la sierra del Moro, qui d'un côté se relie à la sierra Madre et de l'autre aux Montagnes-Rocheuses dans le Nouveau-Mexique, mais presque sur la frontière de l'Utah, où se sont établis les Mormons, se trouve une vieille ville espagnole, fondée aux premiers temps de la conquête.

GUSTAVE AIMARD. (*A suivre*).

Manifestations

Place de la Concorde, des pierres ont été jetés sur la troupe, plusieurs coups de feu ont été tirés. On a été obligé de demander du renfort pour disperser la foule qui devenait de plus en plus menaçante. Cependant, plusieurs agents et soldats ont été légèrement blessés, sauf un qui a été grièvement atteint à la tête.

Environ soixante individus ont été blessés ou contusionnés par différentes charges de cavalerie. Il y a eu plusieurs arrestations.

M. Basly a été arrêté avec un groupe d'individus et emmené au poste. Il a été relâché après avoir exhibé sa médaille de député.

LE GÉNÉRAL BOULANGER
ET LES ANARCHISTES DE CHICAGO

On lit dans le *Figaro* d'aujourd'hui, sous ce titre :

M. Pulitzer, le directeur du *World*, de New-York, a eu la très singulière et très américaine idée d'interviewer par dépêche les hommes les plus en vue de notre vieux continent et de leur demander, avec réponse payée, leur avis sur l'exécution des anarchistes des Chicago. Le journal américain publie quelques-une des réponses qu'il a reçues :

« Paris, 13 novembre 1887.

« Fonctions ministérielles imposent réserve. Extrême regret de ne pouvoir donner avis sur question posée.

« Eugène SPULLER. »

« Saint-Pétersbourg, 13 novembre.

« Je pense que tout jugement équitable ne peut que servir la cause de la civilisation universelle.

« DE GIERS. »

« Rome, 13 novembre.

« Ne puis comme ministre exprimer opinion sur des mesures intérieures d'un autre Etat. Me borne à faire remarquer que l'inutile peine de mort n'existe plus depuis dix ans en Italie, pays monarchique.

« CRISPI. »

« Hawarden, 12 novembre.

« Je regrette de ne pas avoir une connaissance complète des circonstances, sans quoi, je le crains, une opinion de ma part serait sans valeur.

« William E. GLADSTONE. »

« Clermont-Ferrand, 12 novembre.

« Je suis très flatté de votre demande et vous remercie. J'estime que, coupables de délit de droit commun, les anarchistes de Chicago méritaient une répression sévère. Mais quant à la condamnation prononcée, je me serais joint à mes amis de Paris, tenant compte du côté politique de l'offense pour demander une commutation de la peine de mort.

« Général BOULANGER. »

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Délégués sénatoriaux. — Le conseil municipal de Cahors, se réunira demain, 4 décembre, à une heure de l'après-midi, à l'effet de nommer les douze délégués appelés à prendre part aux élections sénatoriales du 5 janvier prochain.

Armée. — Le samedi 10 décembre 1887, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors, il sera procédé à l'adjudication publique du service de la *fourniture* et, s'il y a lieu, de la *fabrication* avec les farines de l'Etat, du pain nécessaire aux hommes de troupes de toutes armes, à faire du 1er janvier au 31 décembre 1888, dans les places de garnison du département du Lot ainsi qu'aux troupes en marche.

L'effectif servant de base au marché est fixé à 1,500 hommes.

Tribunal correctionnel de Cahors
Audience du 1er décembre.

Délits de chasse. — Ont été condamnés à 5 francs d'amende :

Delmon Antoine, de St-Etienne-des-Landes (Dordogne) ; Billard Ferdinand, de Frayssinet-le-Gélat ; Faurie Augustin, de Concots ; Escure, de Sérignac.

Coups et blessures. — Le nommé Cavalié Jean, de Larroque-des-Arcs, avait eu une discussion très vive avec son beau-frère et lui avait porté des coups et fait des blessures assez graves.

Le tribunal condamne Cavalié Jean à deux mois de prison.

Extorsion de titres. — La nommée Anne Vinel, épouse Course, demeurant à Cabrerets, est prévenue d'avoir, sur le territoire de la commune de Cabrerets, le 28 août dernier, à l'aide de menaces verbales et de révélations diffamatoires, extorqué à Fanny Bessat la remise d'un titre portant obligation de 300 fr.

L'affaire est renvoyée à quinzaine.

Duravel. — Le 24 du mois dernier, jour de foire à Montcabrier, M. le maréchal-des-logis de Puy-l'Evêque, accompagné d'un ou de deux gendarmes, revenant de la foire et arrivant près de Duravel à l'entrée de la nuit, virent arriver à toute vitesse un cheval attelé à une jardinière portant deux personnes.

A cet endroit-là, le chemin étant dangereux et la jardinière n'ayant pas de lanterne, le maréchal-des-logis a voulu arrêter le cheval, mais celui-ci étant lancé à toute vitesse, le gendarme n'a pu saisir la bride, et une roue du véhicule lui est passée sur un pied.

On a été obligé de le transporter à son domicile, à Puy-l'Evêque.

Ses camarades se sont mis à la poursuite de la jardinière, qui a été rejointe à Touzac, au café Castel.

Le conducteur et son compagnon étaient en train de boire.

Procès-verbal leur a été dressé.

Le maréchal-des-logis sera obligé de garder la chambre pendant longtemps.

Le délinquant est de Soturac.

Incendie. — Dimanche au soir, la maison et la grange du sieur Joubert, ancien tailleur d'habits à Duravel, ont été la proie des flammes.

On ignore les causes du sinistre.

Le sieur Joubert était assuré pour 9,000 fr.

Lecture amusante et utile. Demandez chez votre pharmacien l'Almanach illustré 1888 des Pilules Suisses, 64 pages illustrées, gratis.

Etude de Me LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon n° 7

VENTE
PAR SUITE DE
Saisie immobilière

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le **samedi trente-un décembre** *mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi précis.*

Suivant procès-verbal de Daubanes, huissier à Cahors, en date du vingt-quatre septembre, mil huit cent quatre-vingt-sept, visé et enregistre, dénoncé à la partie saisie, suivant exploit dudit huissier, en date du vingt-sept septembre de la même année, aussi visé et enregistré conformément à la loi ; lesdits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-sept volume cent dix-neuf, numéros huit et neuf.

Et à la requête de M. Jean-Baptiste Bousquet, propriétaire, demeurant à Barry, commune de Villesèque.

Sur la tête et au préjudice de la dame Marie Frézals, veuve en premières noces, du sieur Jean-Pierre Labarthe, charron, quand vivait demeurant à Saint-Daunès, et aujourd'hui épouse en secondes noces du sieur Séval, demeurant ensemble à Rouillac, commune de Montcuq, ce dernier pris pour la validité et en sa meilleure qualité, et son épouse comme tutrice légale de ses enfants mineurs issus de son mariage avec ledit Labarthe.

Il a été procédé :

A la saisie réelle des immeubles ci-après désignés :

Le cahier des charges sur lequel aura lieu la vente a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre connaissance.

La publication dudit cahier des charges a eu lieu le vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-sept et le Tribunal en donnant acte de l'accomplissement de cette formalité, a fixé l'adjudication au samedi trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

En conséquence et à la requête du sieur Jean-Baptiste Bousquet, propriétaire, domicilié à Villesèque, lequel constitue pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors, Me Lacosse, demeurant en cette ville, rue Fénélon, n° 7.

Contre lesdits époux Séval, sus nommés, puis en leur dite qualité.

Il sera procédé :

Le samedi trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la mise aux enchères et adjudication des immeubles ci-après désignés :

Désignation des biens à vendre telle qu'elle est faite au procès-verbal de saisie.

Article premier

Une terre, sise aux Saules, section C, numéro 14 P, de contenance de quatre-vingt-dix centiares et d'un revenu de cinquante-quatre centimes.

Article deux

Terre au même lieu des Saules, section C, numéro 15 P, de contenance d'un hectare, trente-deux ares et d'un revenu de quatre-vingts francs vingts centimes.

Article trois

Maison au même lieu, section C, numéro 14 P, d'un revenu de six francs.

Cette maison à un étage a été divisé en deux, suivant acte du vingt-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-deux (Saux, notaire à Montcuq), entre le père Labarthe et le fils, aujourd'hui décédé, la partie saisie forme le derrière de l'entière maison ; elle prend son entrée par un passage à côté de ladite maison au Levant, est à quatre tombants d'eau, une fenêtre se trouve au Levant, une autre au Couchant, une porte à l'Ouest et une autre porte au Levant ; elle forme la moitié de l'entière maison existante, la partie du devant, est la propriété du sieur Grégoire, propriétaire à Cahors, qu'il a acquise par jugement d'adjudication sous sa date, et qui avait été saisie au préjudice du sieur Labarthe. père.

Mise à prix :

La vente aura lieu en un seul lot qui sera vendu sur la mise à prix de dix francs, ci....... 10 fr, En sus des charges.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est expliqué à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription sous peine de déchéance avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les frais seront payaples par l'adjudication en sus du prix de l'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par l'avoué de la partie poursuivante sousigé.

Cahors, le premier décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,
Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le 5 décembre mil huit cent quatre-vingt-sept, F° C° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

C'est le moment

de soigner ses rhumatismes, lisez plutôt :

Viterne (M.-et-M.), le 3 juillet 1887. — La boîte de Pilules Suisses à 1 fr. 50 a produit une notable amélioration sur mes rhumatismes, avec une nouvelle boîte j'espère les faire disparaître complètement. (Signature légalisée.)

LECHLEITNER.

Les Machines dynamo-électriques, par M. R.-V. PICOU, ingénieur des Arts et Manufactures. Tel est le titre d'un volume dont vient de s'enrichir la *Bibliothèque d'utilité pratique* de la librairie Garnier frères. Les principaux chapitres de cet ouvrage sont consacrés aux machines dynamo-électriques, à l'éclairage par incandescence, à l'éclairage par lampes à arc voltaïque, aux accumulateurs et à la transmission électrique de la force. Ingénieurs, chefs d'usine, gens du monde, tireront certainement profit de l'excellente brochure de M. PICOU, car elle est écrite avec autant de clarté que de compétence.

Médecine pratique
ET POPULAIRE

S'il est un livre utile dans une bibliothèque, c'est assurément celui qui a pour objet l'étude de la médecine. — Neuf fois sur dix, l'homme qui meurt se tue par ignorance. Se connaître soi-même, savoir qu'elle est la fonction et l'utilité de chacun des organes est donc indispensable à celui qui veut écarter la maladie. — En vulgarisant les sciences médicales, nous ne prétendons pas faire de tous ceux qui nous liront des médecins et des savants. Mais, nous osons espérer que ce livre rendra chacun capable de se soigner et surtout d'apporter des secours dévoués et intelligents à ceux qui souffrent, d'aider enfin le médecin dans les cas graves.

La **MEDECINE PRATIQUE** est donc un ouvrage à la fois attachant et sérieux.

L'ouvrage paraît en livraisons illustrées à raison de 2 par semaine. Le prix de chaque livraison est de 10 centimes. L'ouvrage entier, broché : 13 fr. 50. S'adresser à l'éditeur, L. BOULANGER, 83, rue de Rennes, Paris.

AVIS

Monsieur **AUDOUARD,** chirurgien-dentiste à Brive, qui devait se rendre à Cahors, pour y passer les 3 derniers jours du mois de novembre et le premier décembre, en a été empêché ; il a l'honneur de faire savoir à la clientèle qu'il a dans cette ville, qu'il effectuera son voyage dans le courant de la première quinzaine du mois de décembre, et qu'il fera connaître le jour de son arrivée et le nombre de jours qu'il séjournera au Châlet des Bains, Hôtel des Ambassadeurs.

LA GUERRE. — Dès maintenant, nous pouvons dire que cette œuvre exceptionnelle, inspirée par le plus ardent patriotisme et une connaissance profonde de notre organisation militaire, aura le succès le plus éclatant que l'on ait jamais constaté. « La Guerre » répondra au désir général de connaître à fond toutes les forces nationales dont disposera la Patrie à l'heure suprême de la grande lutte. MM. Jules Rouff et Cie, éditeurs à Paris, ont confié les illustrations de cette œuvre patriotique aux premiers dessinateurs militaires ; en outre, ce qui n'est jamais vu, l'ouvrage sera accompagné de nombreuses primes gratuites et la 3e livraison contiendra gratuitement une superbe prime-aquarelle représentant un épisode du combat du Bourget, d'après de Neuville (Musée du Luxembourg).

A LOUER
MAGASIN
CHAMBRE ET CUISINE

Place Saint-James et rue des Pénitents, 2
S'adresser au Propriétaire

INJECTION BROU
40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.
J. FERRÉ, Phien, 102, rue Richelieu, PARIS

Dernières nouvelles

MESSAGE

Voici le texte du Message adressé par M. le Président de la République, aux Chambres :

Messieurs les députés,

Tant que je n'ai été aux prises qu'avec les difficultés accumulées en ces derniers temps sur ma route : les attaques de la presse, l'abstention des hommes que la voix de la République appelait à mes côtés, l'impossibilité croissante de constituer un ministére, j'ai lutté et je suis resté où m'attachait mon devoir. Mais au moment où l'opinion publique, mieux éclairée, accentuait son retour et me rendait l'espoir de former un gouvernement, le Sénat et la Chambre des députés viennent de voter une double résolution qui, sous la forme d'un ajournement à heure fixe pour attendre un Message promis, équivaut à une mise en demeure au président de la République de résigner son pouvoir. Mon devoir et mon droit seraient de résister ; mais, dans les circonstances où nous sommes, un conflit entre le pouvoir exécutif et le Parlement pourrait entraîner des conséquences qui m'arrêtent. La sagesse et le patriotisme me commandent de céder. Je laisse à ceux qui l'assument la responsabilité d'un tel précédent et des évènements qui peuvent le suivre.

Je descends donc sans regret, mais non sans tristesse, du pouvoir où j'ai été élevé deux fois sans le demander, et où j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir.

J'en appelle à la France.

Elle dira que, pendant neuf années, mon gouvernement lui a assuré la paix, l'ordre et la liberté ; qu'il l'a fait respecter dans le monde ; qu'il a travaillé sans relâche à son relèvement, et, qu'au milieu de l'Europe armée, il la laisse en état de défendre son honneur et ses droits ; qu'enfin, à l'intérieur, il a su maintenir la République dans la voie sage que tracent devant elle l'intérêt et la volonté du pays.

Elle dira qu'en retour j'ai été enlevé du poste où sa confiance m'avait placé.

En quittant la politique, je ne forme qu'un vœu : c'est que la République ne soit pas atteinte par les coups dirigés contre moi, et qu'elle sorte triomphante des dangers qu'on lui fait courir.

Je dépose, sur le bureau de la Chambre des députés et du Sénat, ma démission des fonctions de président de la République.

J. GRÉVY.

La convocation du Congrès

Voici le texte de la lettre de convocation aux députés et sénateurspour le Congrès :

« Le président de l'Assemblée nationale a l'honneur de vous prévenir que l'Assemblée nationale se réunira le 3 décembre 1887, à deux heures, dans la salle des séances de la Chambre des députés à Versailles.

« *Le président de l'Assemblée nationale*,
« LE ROYER. »

Départ de M. Grévy

On assure que M. Grévy a quitté l'Elysée dans la soirée de vendredi.

BOURSE. — *Cours au 2 déc.*

3 0/0	81 30
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 75
4 1/2 0/0 ancien	000 00
4 1/2 0/0 1883	107 80

Dernier cours du 2 déc.

Actions Orléans	1,297 50
Actions Lyon	1,230 00
Obligations Orléans 3 0/0	397 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	295 00
Obligations Lombardes (jouissance ...)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	359 50

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINES, PLANTS GREFFÉS

Authenticité garantie. Prix très modérés

S'adresser à VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

Envoi franco du prix-courant sur demande.

Distillerie centrale du Quercy

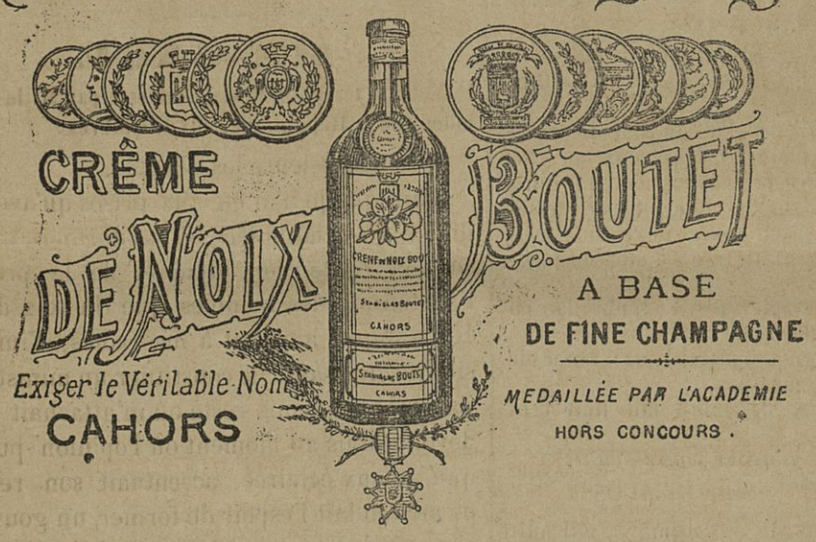

Exiger le Véritable Nom
CAHORS

A BASE
DE FINE CHAMPAGNE

MEDAILLÉE PAR L'ACADEMIE
HORS CONCOURS.

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné
chauffant
tout l'Etablissement

THERMES
DE
CAHORS

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné
chauffant
tout l'Etablissement

INSTITUT HYDROTHÉRAPIQUE
DU
Docteur TEYSSÈDRE

CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

A partir du 22 octobre, l'Etablissement est chauffé dans toutes ses parties (couloirs, salle d'hydrothérapie, deshabillioirs, cabines de bains, etc.).

Un puissant Calorifère à air chaud, nouveau système, permet de maintenir une température régulière de 20 à 25 degrés centigrades.

MAISON GREIL
HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE
Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS
Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez **M. GREIL**, dans sa Maison de Cahors :

Des Vestons pour hommes, depuis..... 5 fr.
Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 14 fr.
Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis..... 7 fr. 50
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ouatées, depuis... 45 fr.
Des Cabans, depuis..... 7 fr

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et *franco*. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclesiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix
BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance
PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur
Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition *franco* de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins *les mêmes avantages* que les grandes maisons de Paris.

LA VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles

Se défier des Imitations et Contrefaçons

CH. FAY, inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875

Etudes de Me Emile Durand avocat-avoué, rue Pharaon 42, hôtel Pélegry Toulouse,
Et de Me Carrié, licencié en droit notaire à Montcuq (Lot).

A VENDRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
SUR LICITATION
LES ETRANGERS ADMIS

Pardevant Me Carrié, notaire à ladite ville de Montcuq

Le **Dimanche dix-huit décembre** *mil huit cent quatre-vingt-sept, à deux heures de l'après-midi,*

Les immembles ci-après désignés
EN UN SEUL LOT

Dépendant de la succession de Louis Sénarens, quand vivait, rentier, demeurant à Toulouse.

Une maison et sol de maison située à Montcuq, arrondissement de Cahors (Lot), rue de la Mairie, à la halle, sur le derrière de laquelle est une cour entourée de murs.

Le sol de ladite maison et la maison elle-même figurent à la matrice cadastrale de ladite commune de Montcuq, à la section L, numéro 108, pour une contenance de 61 centiares et pour un revenu de 35 fr. 55.

Sur la mise à prix fixée par le jugement qui a ordonné la vente à douze cent francs ci..... 1,200 fr.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges.

S'adresser pour tous renseignements à Me Durand avoué poursuivant la vente, à Me Roques avoué colicitant, tous deux avoués près le tribunal civil de Toulouse y demeurant et à Me Carrié notaire à Montcuq.

Pour extrait certifié conforme :
Signé : DURAND, avoué.

La Foncière
COMPAGNIE
d'ASSURANCES sur la VIE
Autorisée par décret du Gouvernement
Place Ventadour, à PARIS
Capital social : *40 MILLIONS*

ASSURANCES
VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE
Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de **80 %** dans les BÉNÉFICES de la Compagnie
Assurances **Temporaires.**
Assurances de **Survie.**
Assurances de **Capitaux différés.**

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à Cahors : à MM. ESCOFFIER, 115, boulevard Gambetta; DALET, 1, allées Fénelon, agents généraux.

VICHY
Administration—Paris, 8, Boulevart Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de
LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

---

LE TÉLÉGRAPHE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le *Télégraphe* sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Laytou.

Établissement Hydrothérapique
CHEZ Mme SABATIÉ
CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les
BRETELLES AMÉRICIANES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

***Prix suivant qualité :* 3, 5, 7.50 et 10 fr.**

***Seul dépôt chez :* J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. OREZZA, 1 fr. 25. — POUGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; Gde grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

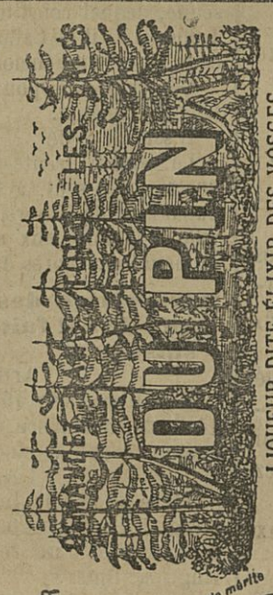

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter; Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges *est une liqueur* SUI GENERIS *dont les Bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.*

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.